

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS :

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

- ARRETE N°572 en date du 1er Octobre 1975 relatif au paiement à Maîtres MACE, ZAMPIERO et ADOLFINI-SMADJA d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à l'A.P.E.P. - Montant de la note : QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE TROIS FRANCS (4 433 F).
- ARRETE N°573, en date du 1er octobre 1975, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à M. FLEURIE Félix Victor. - Montant de la note : TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTE TROIS FRANCS (3 433 F).
- ARRETE N°610, en date du 10 octobre 1975, relatif à la passation d'un bail : la Commune de Saint-Denis mettra à la disposition de l'Association des Francs et Fran-ches Camarades un immeuble sis 6 rue du Pont-Neuf (il ne sera pas perçu de loyer pour cette location).
- ARRETE N°611, en date du 13 octobre 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré avec l'Entreprise Xavier CHRISTINA - Montant du marché : QUARANTE CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE NEUF FRANCS TRENTE CENTIMES (45 439,30 F).
- ARRETE N°613, en date du 17 octobre 1975, relatif à des abonnements de la Commune à divers journaux et revues pour 1975.
- ARRETE N°614, en date du 20 octobre 1975, pour la passation d'un contrat pour la mise à la disposition du STADE DE LA REDOUTE au CLUB HIPPIQUE DE BOURBON, pour les séances du 24 OCTOBRE et 26 OCTOBRE 1975.
- ARRETE N°616, en date du 24 Octobre 1975, relatif au paiement à Maître LEMERLE d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente d'une propriété appartenant à Monsieur PELTE - Montant de la note : QUINZE MILLE SOIXANTE SEIZE, FRANCS SOIXANTE CINQ CENTIMES (15 076 F 65).
- ARRETE N°618, en date du 28 octobre 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement - Montant des honoraires : TREIZE MILLE HUIT CENTS FRANCS (13 800 FF).
- ARRETE N°619, en date du 28 octobre 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement - Montant des honoraires : TRENTE NEUF MILLE FRANCS (39 000 FF).
- ARRETE N°620, en date du 28 octobre 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement - Montant des honoraires : CINQ MILLE SIX CENTS FRANCS (5 600 FF).
- ARRETE N°621, en date du 28 octobre 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement - Montant des honoraires : SOIXANTE SIX MILLE CENT FRANCS (66 100 FF).